

Adresse postale :

CAMSP
Centre Hospitalier Henri Duffaut
84902 AVIGNON CEDEX 9

Localisation :

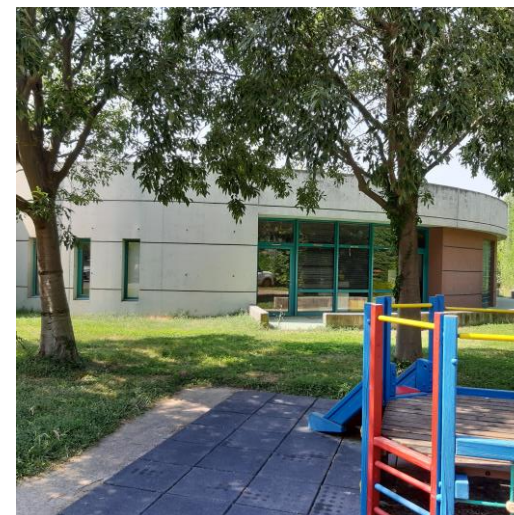
400, rue Raoul Follereau à Avignon



Géré par le C.H. Henri Duffaut d'Avignon



Centre d'Action Médico-Sociale Précoce



Pour l'évaluation et le suivi des enfants présentant
des troubles du développement et/ou un handicap
de la naissance à 6 ans.

Tel. : 04 90 13 17 00 Fax : 04 90 13 17 07

Courriel : contact-camsp@ch-avignon.fr

Un Centre d'Action Médico-Sociale Précoce a pour objet le **dépistage**, la **cure ambulatoire** et la **rééducation des enfants de 0 à 6 ans** qui présentent des **déficits sensoriels, moteurs ou mentaux**, en vue d'une adaptation sociale et éducative dans leur milieu de vie et avec la participation de celui-ci. »

Un C.A.M.S.P. exerce des **actions préventives** spécialisées.

Un **accompagnement des familles** dans les soins et l'éducation spécialisée est proposé au C.A.M.S.P. et sur les lieux de vie de l'enfant.

L'équipe pluridisciplinaire comporte : neuropédiatre, pédopsychiatre, médecin physique et de réadaptation, secrétaire médico-sociale, psychologue, neuropsychologue, assistante de service social, orthophoniste, masseur-kinésithérapeute, ergothérapeute, psychomotricien, éducateurs (éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants), adjoint administratif, agent de service.

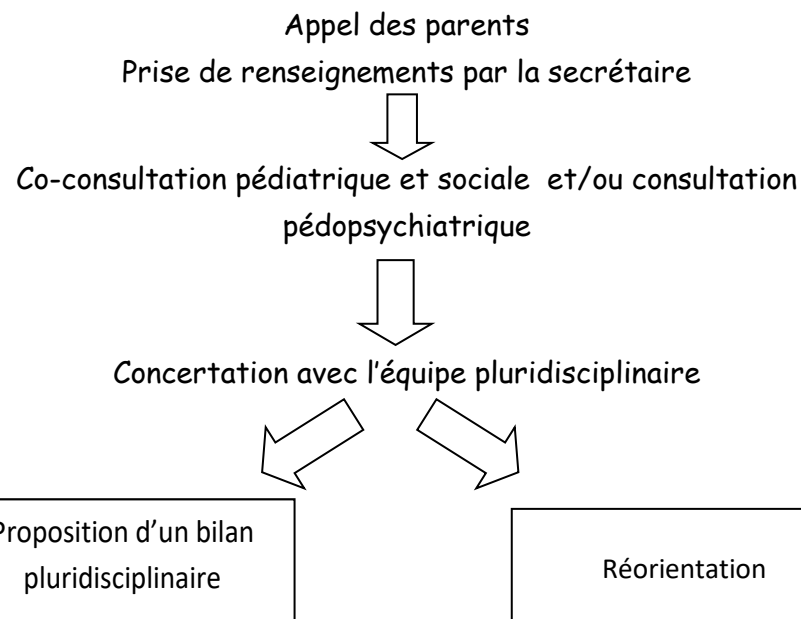
Qui peut orienter vers le C.A.M.S.P. ?

Centres Hospitaliers, médecins et paramédicaux libéraux, P.M.I., écoles, centre médico-sociaux, structures de petite enfance, parents, MDPH, autres établissements...

Le CAMSP d'Avignon dispose également :

- D'une **antenne à l'Isle sur la Sorgue** pour le secteur géographique Sud Vaucluse.
- D'une **consultation spécialisée dans les troubles précoces du développement**.

Parcours initial



Poursuite du parcours au sein du C.A.M.S.P.

- Réalisation de **bilans**
- Liens avec les partenaires extérieurs en place, avec l'accord des parents
- Elaboration et proposition d'un **projet de soin** contractualisé dans un Document Individuel de Prise en charge (DIPC)
- Mise en place du **suivi thérapeutique** en individuel, en groupe et si nécessaire en partenariat avec un professionnel libéral
- Accompagnement à la **socialisation** (crèches, écoles, centre de loisirs...)
- **Information** aux parents sur leurs droits et accompagnement dans les démarches administratives
- Aide à l'**orientation** post-CAMSP (à la sortie de l'enfant)